



-4622-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 8 juillet 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Est absente :

Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.

Assiste également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 10 juin 202
 - 3.2 Séance extraordinaire du 17 juin 2025
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Vandalisme
 - 4.2 Sentiers accès à la plage
 - 4.3 Chaleur extrême
- 5. Développement économique**
 - 5.1 SOPFIM
 - 5.2 Bétonnière du golf
- 6. Développement culturel et communautaire**



6.1 2^e édition du Festival en chanson

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

7.1 Rapport des permis de rénovation et de construction

7.2 Conformité des piscines résidentielles - Mandat d'inspection

8. Hygiène du milieu

8.1 Nettoyage des dépotoirs clandestins

9. Administration

9.1 Approbation et paiement des comptes

9.2 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

9.3 Aide financière accordée aux organismes

9.4 Rapport financier trimestriel

10. Actes législatifs

10.1 Adoption du règlement n° 2025-334

10.2 Régularisation des titres de propriété de certaines rues publiques

11. Affaires nouvelles

12. Période de questions des citoyens

13. Clôture et levée de la séance

Adoption des derniers procès-verbaux

250708-125

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 10 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

250708-126

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 17 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.



**Rapport des permis de rénovation et de construction
250708-127**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par M. Alexis Beaulne, stagiaire en urbanisme :

TYPE DE PERMIS	JUN		SOMMAIRE 2025		TOTAL 2024	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)	1	25 000.00 \$	2	25 100.00 \$	4	232 000.00 \$
Agrandissement	1	5 000.00 \$	1	5 000.00 \$	1	100 000.00 \$
Aménagement de terrain			1	1 500.00 \$	1	95 011.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			0	- \$	0	- \$
Changement d'usage			0	- \$	3	8 000.00 \$
Clôture	1	10 000.00 \$	4	20 000.00 \$	8	20 200.00 \$
Construction bâtiment principal			0	- \$	3	5 575 490.00 \$
Construction bâtiment accessoire	1	5 000.00 \$	7	290 000.00 \$	16	262 899.00 \$
Démolition			1	7 800.00 \$	6	(107 108.00) \$
Enseigne			1	2 000.00 \$	0	- \$
Galerie/Perron/Patio	1	300.00 \$	1	300.00 \$	5	51 520.00 \$
Général			2	27 800.00 \$	1	20 000.00 \$
Installation septique biofiltre			0	- \$	0	- \$
Installation septique			1	10 000.00 \$	3	21 400.00 \$
Lotissement			2	- \$		
Piscine hors terre	1	23 000.00 \$	2	35 500.00 \$	2	22 000.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	1	25 915.00 \$
Rénovations / réparations	13	97 000.00 \$	48	2 629 602.00 \$	98	4 293 440.00 \$
Usage temporaire			0	- \$	0	- \$
Total	19	165 300.00 \$	73	3 054 602.00 \$	152	10 620 767.00 \$

**Conformité des piscines résidentielles - Mandat d'inspection
250708-128**

CONSIDÉRANT que la Ville a l'obligation de s'assurer de la conformité des piscines résidentielles situées sur son territoire, conformément à la réglementation municipale en vigueur ainsi qu'au « Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r.1) » du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à garantir la sécurité des citoyens, notamment des enfants, et à prévenir les accidents liés aux installations de piscines;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater M. Alexis Beaulne, stagiaire en urbanisme, à titre d'inspecteur afin de vérifier la conformité des piscines résidentielles sur le territoire de la municipalité.

Il est également résolu que le mandat de l'inspecteur soit :

- de vérifier de l'emplacement de la piscine par rapport aux limites du terrain, les dimensions, les matériaux ou toute autre disposition applicable au règlement municipal;
- d'évaluer la conformité de l'installation de la piscine, incluant l'enceinte de sécurité, la hauteur de celle-ci, la porte d'accès et son mécanisme de verrouillage ou toute autre disposition applicable au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;
- Que l'inspection soit réalisée avant le 30 août 2025;



- Que le conseil municipal autorise l'inspecteur à se présenter sur les lieux munis de sa carte d'identité officielle afin de s'identifier auprès des propriétaires ou occupants des lieux;
- Que les frais liés à cette inspection soient assumés à même le salaire du stagiaire en urbanisme.

Approbation et paiement des comptes

250708-129

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est résolu d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	114 061.39 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	511 955.18 \$
Comptes à payer	127 166.12 \$
Total	<u>753 182.69</u> \$

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

250708-130

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A. 2025-06-18	EMS ingénierie inc.	PH Eau potable	8 711.90 \$
B. 2025-07-04	Techni-Consultant inc.	Analyse rapport SOMAEU	3 375.00 \$
C. 2025-07-07	EMS ingénierie inc.	Assistance technique installation compteur eau	11 750 \$
		Audit technique électricité des différents bâtiments municipaux de service en eau	11 800 \$
		Mise en place de sonde de débordement ouvrages de surverses (régulateurs)	9 500 \$



-4626-

Aide financière accordée aux organismes
250708-131

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant ou des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Fabrique Saint-Luc	Campagne annuelle (porte de l'église)	1000 \$

Rapport financier trimestriel
250708-132

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le dépôt du rapport financier du deuxième trimestre 2025 préparé par Mme Annie Morin, directrice des finances.

Suivi mensuel du budget d'opération 2025							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 30 avril 2025		Budget total		Ratio		
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	4 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	418 983 \$	251 014 \$	1 081 267 \$	1 238 125 \$	39%	20%	33%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	473 770 \$	475 855 \$	1 544 491 \$	1 674 482 \$	31%	28%	33%
TRANSPORT	559 606 \$	592 890 \$	2 344 106 \$	2 084 912 \$	24%	28%	33%
HYGIÈNE DU MILIEU	854 053 \$	115 323 \$	1 205 083 \$	1 286 294 \$	71%	9%	33%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	4 500 \$	0%	0%	33%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	135 117 \$	75 371 \$	542 269 \$	734 482 \$	25%	10%	33%
LOISIRS & CULTURE	351 101 \$	375 195 \$	971 855 \$	1 032 963 \$	36%	36%	33%
FRAIS DE FINANCEMENT	411 220 \$	752 895 \$	1 454 466 \$	1 429 171 \$	28%	53%	33%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	14 033 \$	- \$	327 985 \$	425 000 \$	4%	0%	33%
TOTAL DES DÉPENSES	3 217 882 \$	2 638 542 \$	9 476 022 \$	9 909 929 \$	34%	27%	33%

Suivi mensuel du budget d'opération 2025							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 31 mai 2025		Budget total		Ratio		
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	5 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	464 034 \$	326 833 \$	1 081 267 \$	1 238 125 \$	43%	26%	42%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	659 677 \$	625 684 \$	1 544 491 \$	1 674 482 \$	43%	37%	42%
TRANSPORT	812 866 \$	756 774 \$	2 344 106 \$	2 084 912 \$	35%	36%	42%
HYGIÈNE DU MILIEU	878 034 \$	152 249 \$	1 205 083 \$	1 286 294 \$	73%	12%	42%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	4 500 \$	0%	0%	42%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	174 904 \$	87 981 \$	542 269 \$	734 482 \$	32%	12%	42%
LOISIRS & CULTURE	419 663 \$	463 593 \$	971 855 \$	1 032 963 \$	43%	45%	42%
FRAIS DE FINANCEMENT	411 220 \$	752 895 \$	1 454 466 \$	1 429 171 \$	28%	53%	42%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	62 029 \$	- \$	327 985 \$	425 000 \$	19%	0%	42%
TOTAL DES DÉPENSES	3 882 429 \$	3 166 008 \$	9 476 022 \$	9 909 929 \$	41%	32%	42%

Suivi mensuel du budget d'opération 2025							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 30 juin 2025		Budget total		Ratio		
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	6 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	533 993 \$	385 689 \$	1 081 267 \$	1 238 125 \$	49%	31%	50%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	659 677 \$	798 858 \$	1 544 491 \$	1 674 482 \$	43%	48%	50%
TRANSPORT	856 068 \$	814 497 \$	2 344 106 \$	2 084 912 \$	37%	39%	50%
HYGIÈNE DU MILIEU	885 193 \$	189 590 \$	1 205 083 \$	1 286 294 \$	73%	15%	50%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	4 500 \$	0%	0%	50%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	209 472 \$	144 772 \$	542 269 \$	734 482 \$	39%	20%	50%
LOISIRS & CULTURE	476 249 \$	532 562 \$	971 855 \$	1 032 963 \$	49%	52%	50%
FRAIS DE FINANCEMENT	411 220 \$	754 985 \$	1 454 466 \$	1 429 171 \$	28%	53%	50%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	62 155 \$	24 363 \$	327 985 \$	425 000 \$	19%	6%	50%
TOTAL DES DÉPENSES	4 094 028 \$	3 645 316 \$	9 476 022 \$	9 909 929 \$	43%	37%	50%



Adoption du règlement n° 2025-334

250708-133

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Mme Nadine Gagné et qu'elle a proposé l'adoption du 1^{er} projet de règlement n° 2025-334 à la séance ordinaire du 13 mai 2025;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 13 mai 2025, le conseil a fixé l'assemblée de consultation au 9 juin 2025 et que l'avis public a été publié le 14 mai 2025;

CONSIDÉRANT que le 2^e projet de règlement a été adopté le 10 juin 2025, et ce, sans modification au 1^{er} projet de règlement présenté;

CONSIDÉRANT que le 2^e projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un avis référendaire a dûment été publié, le 13 juin 2025, afin de permettre aux personnes de demander que l'adoption du règlement soit soumise aux personnes habiles à voter en faisant la demande avant le 26 juin 2025 à 16 h 00;

CONSIDÉRANT l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et le fait qu'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du projet de règlement n° 2025-334

CONSIDÉRANT que la mairesse résume que la disposition du règlement est de permettre l'implantation des usages liés à la construction et les travaux publics dans la zone 255-C;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement n° 2025-334 modifiant le règlement de zonage n° 2009-236.

Régularisation des titres de propriété de certaines rues publiques

250708-134

CONSIDÉRANT que la Ville a la gestion de multiples rues publiques qui ont été identifiées au cadastre rénové par des numéros de lots distincts;

CONSIDÉRANT que lors de la réforme cadastrale, la Ville n'a pas été inscrite comme véritable propriétaire de certains lots constituant des rues publiques qui appartiennent légalement à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser cette situation pour clarifier les titres de la Ville à l'égard des tiers concernés;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que le conseil municipal mandate les avocats de la firme Tremblay Bois afin d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées pour régulariser les titres de propriété de la Ville à l'égard des lots identifiés au rapport de l'arpenteur-géomètre Jean Roy obtenu à cet égard et qui est daté du 7 avril 2025 et portant la minute 9860 pour les lots suivants :

Lots	Rue	Nom du propriétaire
➤ 3 498 834.....	Luc.....	Philippe Tremblay
➤ 3 498 835.....	Luc.....	Philippe Tremblay
➤ 3 498 837.....	Luc.....	Marc Savard



-4628-

- 3 498 848.....Albert..... Marc Savard
- 3 498 849.....Robin Marc Savard
- 3 498 850.....Luc Marc Savard

- QUE les deniers nécessaires à la réalisation de l'objet de la présente résolution soient puisés à même le fonds général « Service juridique ».

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 19 h 45, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Ancil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.